

## **Porcherie d'Heuringhem : les opposants à nouveau devant le tribunal**

Publié le 02/06/2015

PAR MARIE JANSANA

L'association AIVES, qui attend la décision du tribunal administratif concernant la suspension du permis de construire de la porcherie d'Heuringhem, devra répondre de dénigrement devant la cour d'appel de Douai.



AIVES n'en a pas fini avec ses démêlés judiciaires. L'Association InterVillage pour un Environnement Sain a annoncé lundi 1er juin à ses membres réunis en assemblée générale, qu'elle et son président Jean-Michel Jedraszak [devront répondre de dénigrement envers l'EARL Bridault-Chevalier devant la cour d'appel de Douai.](#)

En 2014, Aurélie Bridault, éleveuse qui porte le projet de porcherie de 4 500 animaux contre lequel se bat AIVES, avait reproché à l'association de « mener une campagne de dénigrement », des violations de propriété fréquentes et des recours abusifs devant le tribunal administratif. Déboutée par le tribunal de grande instance de Saint-Omer en mars, elle a fait appel. Jean-Michel Jedraszak assure : « On va gagner car elle n'a pas d'arguments, le seul but est de nous ruiner financièrement ».

## Toujours trois affaires devant le tribunal administratif

Hormis cette procédure, AIVES a toujours trois affaires devant le tribunal administratif de Lille. D'une part, [elle attend incessamment le résultat de son recours contre le permis de construire accordé à la porcherie](#). Alors que les travaux sont suspendus depuis octobre 2013, le fond du dossier a été étudié le 19 mai. La décision est attendue d'ici une semaine.

Deuxième requête, celle qu'AIVES peaufine contre l'autorisation d'exploiter la porcherie accordée par le préfet. Les municipalités d'Heuringhem et Ecques ont engagé la même démarche, se félicite le président. Une procédure dont il n'espère pas qu'elle aboutisse avant 2016.

Enfin, AIVES poursuit sa démarche contre l'Association foncière de remembrement, qui a accepté que l'exploitation emprunte un chemin dont elle a la responsabilité. AIVES dénonce devant le tribunal l'existence même de l'AFR. La mairie d'Ecques s'est engagée à suivre le dossier. AIVES attend une décision du tribunal dans l'année ou en début d'année prochaine.

## Le président reste

Ces procédures, auxquelles s'ajoute l'affaire en appel, sont coûteuses. Avec des honoraires d'avocat de 20 000 € en 2014, l'association en appelle aux cotisations des adhérents et aux dons. Elle a recensé 459 membres en 2014 (442 en 2013) et a déjà enregistré 369 cotisants pour 2015. Son président espère un jour pouvoir leur faire bénéficier de déduction d'impôts comme pour les dons aux organismes d'utilité publique.

Le conseil d'administration, renouvelé, devrait garder à sa tête Jean-Michel Jedraszak. *« Je ne suis pas destiné à être président à vie, rappelle-t-il. Je me suis posé la question cette année, mais malheureusement, l'EARL Bridault-Chevalier m'attaque en tant que président et en tant que personne, donc je reste. Mais je pense que par la suite quelqu'un devra prendre le relais, même si je resterai membre actif. »*